



## PARTICIPATION CITOYENNE

### **Consultation citoyenne : où implanter des appuis vélo ?**

Où faudrait-il implanter des appuis vélos supplémentaires à Saint-Brieuc ? C'est la nouvelle question que pose le Maire aux habitants et usagers de la ville sur la plateforme participative. Les propositions seront ensuite étudiées par la commission déplacements doux.

Publié le 26 février 2024

Avec le développement de la pratique du vélo à Saint-Brieuc, la Ville déploie des accroches vélo pour répondre aux nécessités de stationnement des cyclistes. Afin que les emplacements correspondent au mieux aux besoins de chacun, Hervé Guihard, Maire de Saint-Brieuc, souhaite faire appel à l'expertise des Briochins et Briochines pour répertorier les besoins éventuels de nouveaux emplacements.

Ainsi, du 26 février au 30 avril, les cyclistes sont invités à répondre à cette question sur [la plateforme participative de la Ville](#). Ils pourront ainsi pointer sur une carte les différents lieux sur lesquels ils souhaiteraient voir installer un stationnement vélo et/ou voter pour les lieux proposés par d'autres contributeurs. Le vote sur les propositions est important car il permet d'évaluer l'intérêt porté à un emplacement, et donc la priorisation et le dimensionnement à donner au projet.

### **Des propositions étudiées par la commission déplacements doux**

Les propositions des usagers seront analysées en premier lieu d'un point de vue technique. En effet, les appuis vélos doivent pouvoir accueillir le stationnement d'une famille ou d'un petit groupe, c'est pourquoi ils sont implantés à minima par 3. Les manœuvres pour installer et reprendre son vélo doivent être simples, avec une distance entre les appuis d' 1 mètre idéalement. De même, l'aménagement doit permettre les manœuvres tout en garantissant la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public.

Les contributions ayant reçu un avis technique favorable seront soumises à la commission *déplacements doux*, afin d'être prises en compte dans le travail de priorisation et de planification qu'elle effectue.

### **Chiffre clé : 120 stationnements vélos à Saint-Brieuc**

Saint-Brieuc comporte déjà 120 stationnements vélos :

- 109 appuis vélos – dont 38 dans l'hyper-centre
- 8 abri vélos (appuis vélos couverts)
- 3 abris vélos sécurisés

### **Infos pratiques**

Consultation du 26 février au 30 avril.

Sur la plateforme participative <https://jeparticipe.saint-brieuc.bzh/project/la-question-du-maire-reflexions-sur-de-nouveaux-appuis-velos/presentation/le-maire-interroge-votre-pratique-du-velo>

L'inscription est nécessaire, tant pour le dépôt d'idée que pour le vote.

Participation possible également par le biais d'un questionnaire papier, disponible à l'Hôtel de Ville aux jours et horaires d'ouverture habituels.

*Cette Question du Maire est la deuxième posée sur la plateforme participative. La première portait sur l'implantation de bancs. Les contributions proposées seront techniquement étudiées puis priorisées par un groupe de travail spécifique courant mars. Une douzaine de bancs devrait ainsi être installée en 2024.*



**HÔTEL DE VILLE**

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)